



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3401**

commune (s) :

objet : Location, acquisition, maintenance et gestion de corbeilles de propreté en plastique (polyéthylène haute densité) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3401**

objet : **Location, acquisition, maintenance et gestion de corbeilles de propreté en plastique (polyéthylène haute densité) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon dispose, sur un territoire de 58 communes, d'un parc de corbeilles de propreté en plastique de l'ordre de 9 050 unités : 5 800 pour le centre de l'agglomération (Communes de Lyon et Villeurbanne) et 3 250 pour les communes périphériques.

La Communauté urbaine souhaite dans un souci d'harmonisation et d'équité de traitement sur l'ensemble des communes membres, se doter d'une ligne homogène de corbeilles génériques en plastique (PEHD : polyéthylène haute densité) de couleur grise pour l'ensemble du territoire tout en conservant un mode de gestion différencié entre le centre de l'agglomération (location et maintenance pour Lyon et Villeurbanne) et les communes périphériques (acquisition uniquement avec la maintenance en régie directe).

Ce choix s'explique par le taux de remplacement des corbeilles, particulièrement élevé sur le centre de l'agglomération, lié au vandalisme.

La prestation comprend :

- pour les Communes de Lyon et Villeurbanne :

. la dépose intégrale du parc actuel de 5 800 corbeilles de propreté avec leur lavage sur site fermé et la restitution du parc à la direction de la propreté (qui le rendra in fine au titulaire actuel du marché, après avoir constaté que le lavage aura été dûment effectué), ainsi que la pose de nouvelles corbeilles en mode locatif au fur et à mesure de l'avancée de l'opération ;

. la location, la maintenance, le lavage et la gestion de 5 800 corbeilles de propreté de type générique PEHD de couleur grise et d'une capacité de 50 litres, permettant une bonne intégration urbaine et répondant à une unité visuelle des mobilier ainsi qu'accessoirement la pose de corbeilles supplémentaires sur de nouveaux emplacements ;

. la dépose lors de manifestations exceptionnelles des corbeilles de propreté sur un secteur donné et la pose temporaire d'un système de substitution visant à recevoir les déchets durant la période de ladite manifestation, ce qui inclut la remise des corbeilles et bornes de propreté à la fin de la manifestation ;

. la récupération, par le titulaire du marché, des corbeilles de propreté louées à l'issue du marché.

La variation annuelle, à titre indicatif, du nombre de corbeilles (création ou suppression) porte sur environ + ou - 3 % du parc ;

- pour les communes périphériques (hors Lyon et Villeurbanne) :

. l'acquisition et la fourniture de corbeilles de propreté et de leurs pièces détachées, de type générique en PEHD de couleur grise et d'une capacité de 50 litres permettant une bonne intégration urbaine et répondant à une unité visuelle des mobiliers urbains (de gamme identique à celle posée sur le territoire des communes de Lyon et Villeurbanne) ;

. la pose et la maintenance de ces corbeilles sont assurées en régie directe par l'unité maintenance des corbeilles et silos de la direction de la propreté.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la location, acquisition, maintenance et gestion de corbeilles de propreté en plastique (polyéthylène haute densité) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande minimum de 1 100 000 € HT, soit 1 315 600 € TTC, et maximum de 3 300 000 € HT, soit 3 946 800 € TTC, sur la durée totale du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 8 juin 2012, a classé les offres et choisi celle de la société PLASTIC OMNIUM - Systèmes Urbains.

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de location, acquisition, maintenance et gestion de corbeilles de propreté en plastique polyéthylène haute densité (PEHD) sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec la société PLASTIC OMNIUM - Systèmes Urbains pour un engagement de commande minimum de 1 100 000 € HT, soit 1 315 600 € TTC, et maximum de 3 300 000 € HT, soit 3 946 800 € TTC, sur la durée totale du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 215 782 et 615 580 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.